



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2023/12

OBJET : Subventions aux associations.

Date de convocation

13/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 06

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

Présents : MM. NICOMETTE Michel, BEAUJOIN Sébastien, NICOMETTE Emmanuel, HARLE-JACQUET Thierry, Mmes LANFROY Amandine, GUIHOT Sandy.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine, SALLEZ Sébastien, Mmes DENIS Laura, GAY Martine.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. HARLE-JACQUET Thierry a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de reconduire les subventions aux associations, le montant inscrit au titre des subventions au chapitre 65, article 65748, du budget principal.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions comme suit :

Association	Montant
Association du Foyer Rural	305 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	305 €
Club Joie de Vivre	305 €
Les Amis de Nos Eglises	200 €
Le Refuge des Animaux	100 €
Fondation du patrimoine	55 €
Coopérative école Heiltz-le-Maurupt	180 €
Club de foot Heiltz-l'Evêque	50 €
Le souvenir français	50 €
ADMR	50 €

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 18 avril 2023

Le Maire,

Michel NICOMETTE



Le secrétaire de séance,

Thierry HARLE-JACQUET

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 051-215102716-20230418-DEL2023_12-DE